

LA COURSE DE L'ESCARGOT – 18 -ème édition REGLEMENT DE L'EPREUVE

Art. 1 : Présentation de l'Épreuve : L'USAC ATHLETISME organise le dimanche 27 septembre 2026 sa traditionnelle course de L'escargot entre La Chapelle St Luc et Montgueux sous la forme de deux courses de 13 kms et 20 kms.

Cette manifestation sportive est inscrite au calendrier des courses sur route de la FFA. L'épreuve comporte un dénivelé significatif et se déroule sur chemin blancs et bitume et sur de courtes portions sur chemins en herbe.

La course est ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non. Toutefois par application du règlement FFA, la course de 13 kms est ouverte aux catégories CADETS (U18) et au-dessus et l'épreuve de 20 Kms est ouverte aux catégories JUNIOR (U20) et au-dessus.

Des places de parking nombreuses accueillent les coureurs rue de Neckarbishofsheim à La Chapelle Saint Luc. Des sanitaires et douches seront disponibles sur le site d'arrivée.

Les formalités de retrait des dossards se dérouleront au stade PINET à partir de 8h00 et jusqu'à 9h15. Le lieu de départ est distant de 1,3 kms du lieu de retrait des dossards sur la route de Grange L'évêque.

Art. 2 : Organisation des courses

DEPART commun des deux épreuves à 9H30

Le départ se fait d'un chemin à quelques centaines de mètres de l'échangeur de la rocade sur la route départementale 60. Le parcours à travers champs permet de rejoindre la route départementale 91 et gravir « l'Escargot » après avoir franchi le « chapeau de gendarme » sur une partie en herbe.

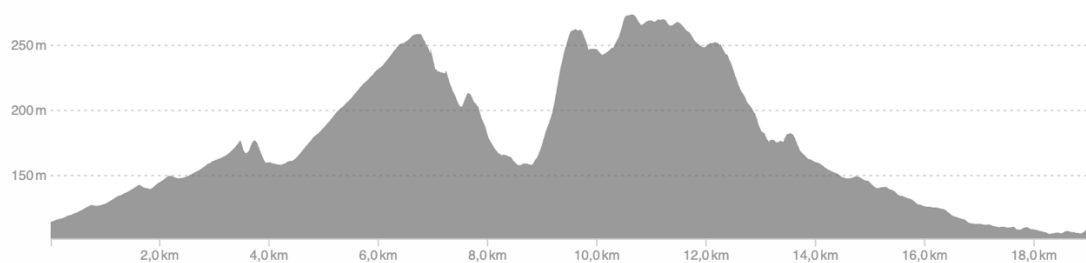
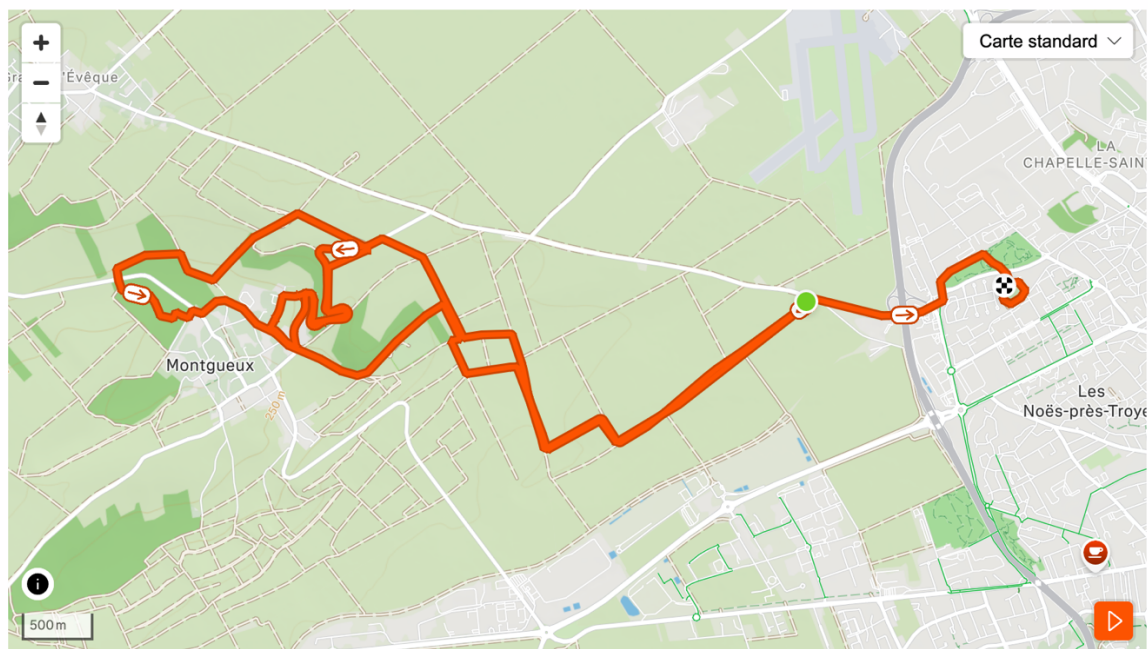
En haut de la côte, (parking du cimetière de Montgueux) après un ravitaillement, les circuits des deux courses se séparent :

- Virage à gauche pour le 13 km est descente par un chemin blanc à travers vignes
- Virage à droite pour le 20 km pour un circuit plus technique avec une descente de l'escargot avant de prendre le célèbre KOM de l'enfer qui les ramènera au ravitaillement et qui fermera la boucle
- Le retour jusqu'au point de départ est commun aux deux circuits par le même itinéraire. Les coureurs empruntent la RD 60 jusqu'au carrefour de la rocade pour regagner le stade Lucien Pinet par la rue Jean Baptiste Colbert et le parc des Prés de Lyon.

L'arrivée a lieu sur le stade PINET après un tour de piste.

PARCOURS GROS ESCARGOT : 19,7 KMS D+330

Itinéraire et dénivelé



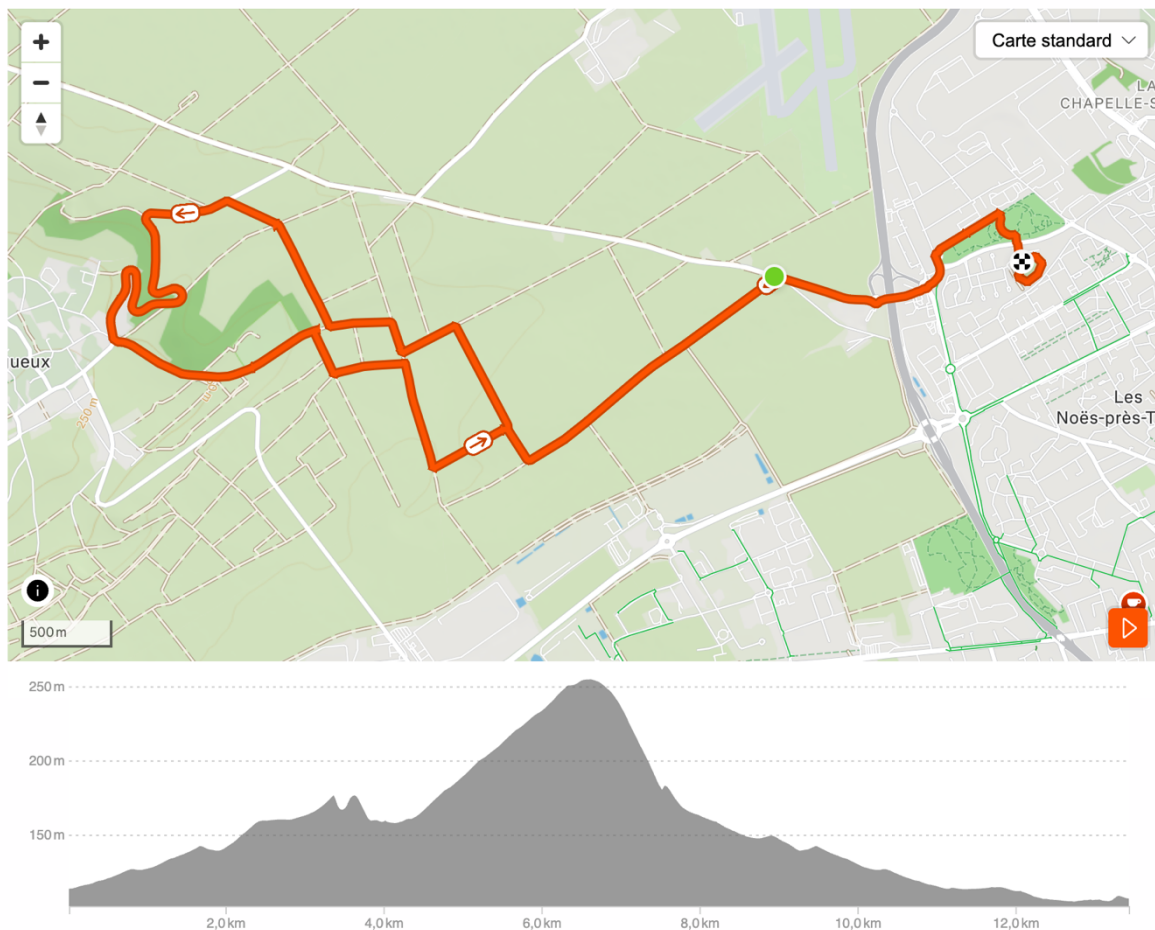
Segments

Nom	Distance	Dénivelé	Pente moy.
escargot de Montgueux	2,01km	87m	4,3 %
escargot	1,87km	83m	4,4 %
d91 climb - Montgueux	1,45km	50m	3,4 %
KOM l'enfer long	0,73km	102m	13,9 %

Ravitaillement en solide et liquide : KM 6.7 et KM 12

PARCOURS GROS ESCARGOT 13,3 KMS D+180

Itinéraire et dénivelé



Segments

Nom	Distance	Dénivelé	Pente moy.
escargot de Montgueux	2,01km	87m	4,3 %
escargot	1,87km	83m	4,4 %
d91 climb - Montgueux	1,45km	50m	3,4 %

Ravitaillement en solide et liquide : KM 6.7

Les tracés GPX de la course seront disponibles sur le site le-sportif.com

ARTICLE 3 : Engagements

- Pour les licenciés FFA de l'aube : inscription auprès du Comité Départemental jusqu'au jeudi 23H précédant l'épreuve

- Pour les licenciés FFTRI / FFA autres départements et les non-licenciés :

Les inscriptions se font sur le site <https://www.le-sportif.com>. L'inscription ne sera prise en compte qu'après paiement en ligne - Une licence FFA 2026/2027 ou un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide à entrer au moment de l'inscription sera demandé. Ouverture des inscriptions le 15 août 2026 à 7h00 et clôture le 24 septembre à 23h00

Aucun dossard ne sera retiré sans PPS ou licence valide

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur la course - <https://pps.athle.fr/>

L'inscription sur place sera possible le jour de l'épreuve entre 8h00 et 9h15 sauf en cas d'atteinte du quota défini ci-dessous.

Droits d'engagement :

- Pour l'épreuve individuelle de 13 kms : 14€. Sur place le jour de l'épreuve : 15€
- Pour l'épreuve individuelle de 20 kms : 20 €. Sur place le jour de l'épreuve : 22€

Remboursement : Pour les inscriptions en ligne, aucun remboursement des droits d'engagement ne sera effectué pour les athlètes inscrits, non présents le jour de l'épreuve. Il ne sera pas proposé d'assurance annulation pour cette épreuve.

Participants : le nombre de participants sera limité à 450 personnes sur l'ensemble des courses.

Dossard : Le dossard est individuel, nominatif et non cessible. Il doit être fixé sur le devant du maillot par des épingles.

Barrière horaire : toute personne arrivant après la barrière horaire fixé à 12h30 ne sera pas classé (DNF).

Respect de l'environnement : Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Les coureurs et les spectateurs veilleront à ne rien jeter sur le parcours, celui-ci passant dans les vignes. Des poubelles seront prévues aux postes de contrôles et de ravitaillement.

Suiveurs/ accompagnateurs : interdits (vélo, autre coureur non engagé sur l'épreuve...)

Sécurité : Si la partie dite de la montée de l'Escargot est interdite à la circulation jusqu'au ravitaillement, la traversée de Montgueux (parcours du 20 kms) et la route allant du chemin blanc à l'entrée du parc des près de Lyon est ouverte aux véhicules et nous bénéficions d'un droit de passage matérialisé par des cônes de chantier. Les coureurs devront impérativement courir entre les cônes et le bord de la chaussée.

Secouristes : L'organisation délègue à la Protection Civile la santé des coureurs avec une équipe au niveau du ravitaillement, une équipe mobile et une dernière équipe à l'arrivée selon les normes en vigueur.

Ouvreur / serre file : un vélo ouvrier et un serre file piéton seront mis en place par l'organisation sur les deux parcours.

Article 4 : Récompenses

Les récompenses seront remises à compter de 11h30

- Classement établi au scratch et par catégorie
- Coupe et récompense aux 3 premiers du scratch (HOMMES et FEMMES)
- Récompenses pour le premier / la première de chaque catégorie
- Un lot souvenir sera remis à chaque finisher.

Article 5 : Challenge STRAVA

Challenge du meilleur grimpeur GAN PATRIMOINE : En sus des récompenses habituelles,

Les organisateurs ont doté la course d'un challenge du « meilleur grimpeur » et de « la meilleure grimpeuse » sur deux segments de l'application STRAVA situé sur le parcours :

- Le KOM de l'enfer sur la course du 20km
- La montée de l'Escargot sur le 13 km

Pour participer à ce challenge, il faut être inscrit sur l'une des deux épreuves, être abonné à STRAVA et partager sa course en mode visible par tout le monde

Un marquage au sol indiquera les début et fin du segment.

Les coureurs devront avoir remonté leurs données dans STRAVA à 11H15, heure de la constatation des données et proclamation du résultat.

Les lots de ce challenge sont cumulables avec les lots du scratch.

Article 6 : Contrôle anti-dopage : Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment l'article L.230-1 du code du sport.

Article 7 : Litiges / contestations de résultat : L'organisation portera à la connaissance des coureurs par voie d'affichage les résultats chronométrés de leur performance. Toute réclamation devra être portée auprès du directeur de course dans les 30 minutes après l'affichage des résultats pour pouvoir être traitée.

Article 8 - Assurances : L'organisateur a souscrit une assurance RC couvrant l'épreuve auprès de la MACIF. Les coureurs licenciés FFA sont assurés par leur licence à jour, les autres participants sont tenus de s'assurer individuellement.

Il dégage sa responsabilité pour les vols et dégradations d'effets personnels, ainsi que pour tout accident ou, dommages corporels survenus avant et après la manifestation.

Article 9 : Droit à l'image : Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises durant la manifestation, sans contrepartie financière et sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires. Il est précisé que la compétition sera couverte par des photographes amateurs et que des clichés seront affichés sur les réseaux sociaux du club (FB et Instagramme)

Art. 10 : Protection des données personnelles

L'USAC Athlétisme ne conservera pas de données personnelles ou ne fera usage commercial de ces données à l'issue de l'épreuve. Le participant autorise toutefois l'organisation à diffuser ses nom, prénom, club et temps d'arrivée à la FFA et au journal l'Est Éclair.

Art. 11 : Acceptation du règlement

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation sans réserve. Le non-respect du règlement entraîne la non-participation ou la disqualification du participant.

COURSE DE L'ESCARGOT

MONTGUEUX — AUBE — CHAMPAGNE



27/09/26

Départ 9h30
Inscriptions sur
le-sportif.com

13 & 20 km
Challenges
STRAVA

